

**COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 SEPTEMBRE 2021**

L'An Deux Mille Vingt et Un, le mercredi 29 SEPTEMBRE à dix-huit heures, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la salle multifonction, en séance publique, sous la présidence de Madame VANPEVENAGE Valérie, Maire.

MEMBRES PRESENTS :

MM– JOLIVET B. – BOURDONJ. – LANDUYT N. – ZANCZAK P. –.

Mmes VANPEVENAGE V. - LAMBERT F. - DELABIE ML. – DECLEIN C. – DEVANNEAUX H.-BARBOSAI. –COLLE C.- FLORENCHIE M-C.

Absents excusés : DEFRESNES Xavier. – BERNARD T.

POUVOIR : PAS DE POUVOIR

Madame DECLEIN Cécile a été élue secrétaire

Début de séance : 18h00 – fin de séance : 21h28.

Convocation envoyée le **21 septembre 2021**

Ordre du jour

- Nomination d'un secrétaire de séance
- Approbation du Conseil Municipal du 30/06/2021
- Délibération demande de subventions DETR :
- Informatique
- Curage des fossés
- Votes concernant le départ d'un adjoint
- Election d'un nouvel adjoint
- Election d'un nouveau correspondant défense
- Election pour les commissions ou l'adjoint sortant était titulaire
- Décision modificative n°1
- Délibération pour le report de la subvention de l'Eglise

DIVERS :

- Questions diverses

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2021

Après lecture faite, le compte rendu du 30 juin a été voté à l'unanimité.

POINT SUR LES TRAVAUX D'ETE

Madame Le Maire remercie l'ensemble du Conseil Municipal ainsi que les agents techniques pour leur investissement sur l'ensemble des travaux réalisés pendant cet été (écoles, muret, city stade, mairie) entre le nettoyage, la maintenance, la peinture, les espaces verts et la maçonnerie.

DELIBERATION CONCERNANT UNE DEMANDE DE SUBVENTION INFORMATIQUE

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande a été faite pour renouveler l'ensemble du parc informatique de la commune (mairie, école).

Le montant HT s'élève à 19 330.58 € la subvention est de 50 % soit 9 665 HT reste à charge pour la commune. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la délibération.

DELIBERATION CONCERNANT UNE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE CURAGE DE FOSSE

COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2021

Madame Le Maire informe qu'une demande de subvention a été faite pour faire des travaux de curage du fossé se situant « Rue de l'Eglise », le montant HT s'élève à 2 445.00€, la prise en charge de la subvention est de 40% (978€ HT), soit 1 467€ reste à charge pour la commune.
Le conseil municipal accepte à l'unanimité la délibération.

VOTE CONCERNANT LE DEPART D'UN ADJOINT

Suite au retrait de délégation du 3^{ème} adjoint en date du 30 juin 2021, Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un vote doit être effectué pour savoir si le 3^{ème} adjoint garde sa fonction d'adjoint avec uniquement la délégation d'officier d'état civil et de police et s'il reprend sa fonction de conseiller.

Il est procédé au vote à bulletin secrets :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 12

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 12

Majorité absolue :

A l'unanimité le Conseil Municipal décide que le 3^{ème} adjoint n'est plus adjoint ni conseiller.

ELECTION ET VOTE CONCERNANT UN NOUVEL ADJOINT

Madame Le Maire fait appel à candidature pour le poste de 3^{ème} adjoint. M.N. LANDUYT propose sa candidature.

Il est procédé au vote à bulletins secrets.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 12

Bulletins blancs ou nuls : 1

Suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 7

A l'unanimité M. LANDUYT N. a été proclamé 3^{ème} adjoint.

ELECTION D'UN NOUVEAU CORRESPONDANT DEFENSE

Madame Le Maire informe qu'il faut élire un nouveau correspondant défense suite à la démission du 3^{ème} adjoint, après concertation Monsieur DEFRESNE Xavier est élu à l'unanimité Correspondant Défense.

ELECTION POUR LES DIFFERENTES COMMISSIONS OU L'ADJOINT SORTANT ETAIT TITULAIRE

Suite à la démission du 3^{ème} adjoint Madame Le Maire informe au Conseil Municipal les différentes commissions dont l'adjoint sortant a été missionné sont redistribuées par défaut au nouvel adjoint élu. Madame Le Maire propose au Conseil Municipal un nouveau titulaire qui a été élu comme suit :

-Commission des travaux, voirie, cimetière : M.N. LANDUYT

-Commission des marais étangs, fossés et bois : M.N. LANDUYT

-Commission environnement et embellissement du village : M.N. LANDUYT

-Responsable des agents techniques : M.N. LANDUYT

Nominations pour les commissions extérieures.

SEZEO : titulaire Mr Thierry B Suppléant M-Claude FLORENCHIE.

SIVOM : titulaire M-C FLORENCHIE Suppléant Jacques Bourdon.

RENOUVELLEMENT DE LA DELIBERATION DE LA SUBVENTION DE L'EGLISE

**COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 SEPTEMBRE 2021**

Une subvention du Département a été accordé le 15 mai 2019 pour les travaux de l'Eglise (mise en sécurité et conformité de l'installation électrique et chauffage de l'Eglise) pour un montant de 19 357€ HT, soit 60% des 200 000 € de travaux nécessaires. La demande de la subvention de l'Eglise arrive à échéance.

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de la renouveler.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de renouveler la demande de la subvention de l'Eglise.

DECISION MODIFICATIVE N°1

M.ZANCZAK informe le conseil municipal qu'il faut prendre une décision modificative pour provisionner le compte des indemnités des élus, il faut prendre sur le compte (voir tableau).

DESIGNATION	DIMINUTION SUR CREDITS OUVERTS	AUGMENTATON SUR CREDITS OUVERTS
D022 : Dépenses imprévues Fonct	4 000.00€	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	4 000.00€	
D 6351 : Indemnités élus		4 000.00€
TOTAL D 65 : AUTRES CHARGES GESTION COURANTE		4 000.00€

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette écriture comptable.

QUESTIONS DIVERSES :

TOUR DE TABLE

I. BARBOSA : présente le dossier des prêts Crédit Agricole et Banque postale qui sont en cours de renégociation. Nous souhaiterions renégocier le taux du prêt du Crédit Agricole (rue de la Plaine) et faire reprendre le prêt de la Banque postale. Le montant des traites sont trimestrielles et annuelles ce qui alourdit notre trésorerie : objectif renégocier les taux et avoir des mensualités fixes.

Madame BARBOSA informe le Conseil Municipal avoir été interrogée par des promeneurs sur des panneaux indiquant « zone piégée » au chemin de DEVINCOURT, cela signifie en fait que des boîtes ont été disposées à différents endroits dans les plaines pour les prédateurs et que les promeneurs ne doivent pas laisser leur chien s'aventurer sur les terres qui n'appartiennent pas à la commune mais les promener uniquement sur le chemin.

Madame BARBOSA demande également à qui il faut s'adresser lorsque la machine à pain est défectueuse à savoir qu'il faut appeler le boulanger dont le numéro de téléphone est indiqué sur la machine.

F. LAMBERT : rectifie le chiffre de dette cantine évoqué lors du Conseil du 30 juin.

C.DECLIN : informe qu'il y a toujours des incivilités concernant l'interdiction de faire du feu.

Il sera de nouveau mentionné sur le bulletin municipal les bonnes règles de voisinage.

C.COLLE : informe le Conseil Municipal que la bibliothèque est opérationnelle, une concertation avec l'école sera proposée pour connaître sa fréquentation avec les enfants et de l'ouverture aux administrés. Elle remercie tous les gens qui ont fait dons de livres.

J. BOURDON : fait relever un niveau qualitatif sur les espaces verts. Madame Le Maire assure que des actions correctives sont en cours de réalisation avec le 3^{ème} adjoint, il est mis en place un planning hebdomadaire pour sensibiliser à l'organisation et la priorisation des tâches.

N. LANDUYT : informe de la proposition de Mme GOULET pour mettre à disposition une boîte à livre confectionnée par son mari et mettre à disposition sur la voirie de la commune. Madame Le Maire et son

**COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29SEPTEMBRE 2021**

Conseil remercie chaleureusement cette intention et la demande sera prise en compte par Chantal COLLÉ et mise en place par la commission des travaux pour la mise en place de la boîte à livre.

Il informe également le Conseil Municipal d'une demande de M. FOULLON qui souhaiterait placer un panneau sens interdit au chemin LOUVET de façon à ce que les gens n'aillent pas déposer des débris et faire de ce chemin une décharge sauvage. Le Conseil Municipal prend bonne note de sa demande qui sera traitée en commissions des travaux et prise en charge par la commune. Il est aussi évoqué que des jeunes sautent du haut du pont du Matz, il serait souhaitable de mettre un panneau « baignade interdite » en prévention.

Il est également prévu de faire un tour dans le village pour recenser et refaire au besoin les passages piétons, cela sera évoqué en commission de travaux.

P. ZANCZAK : Informe que le nouveau portillon du périscolaire sera posé le vendredi de la semaine qui suit par la société CPC.

Il interroge également Le Conseil Municipal s'il serait intéressé pour préempter sur certains biens mis en vente afin de générer des recettes dans l'avenir pour la commune.

Le Conseil Municipal décide d'en reparler éventuellement lors d'une commission des finances.

Fin de séance 21h28.